



Paris, le 02 MAI 2025  
Réf.: 25-005699-D

**Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur**

à

**Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration**

**Objet : Mission d'évaluation de la restauration administrative au ministère de l'Intérieur**

L'action sociale est un des domaines essentiels de l'engagement de l'État visant à améliorer la qualité de vie au travail de ses agents. Cela se traduit par une offre de prestations et d'aides permettant de répondre aux besoins sociaux et de promouvoir le bien-être général des agents dans quatre domaines : le logement, la restauration, la petite enfance et les loisirs.

Dans un contexte de perte d'attractivité de la fonction publique, la politique de restauration est devenue un enjeu majeur et un sujet de préoccupation des employeurs publics et des partenaires sociaux, et suscite de fortes attentes de la part des agents. Elle est considérée comme un pilier central de l'action sociale des administrations en faveur du personnel. Le ministère de l'Intérieur s'est pleinement engagé dans le déploiement d'une politique de restauration de qualité et accessible au plus grand nombre, notamment en favorisant l'accès à une restauration collective (restaurant inter-administration, restaurant administratif, restaurant inter-employeurs), en aménageant et en modernisant des espaces sociaux de restauration et par des conventionnements avec des restaurants privés.

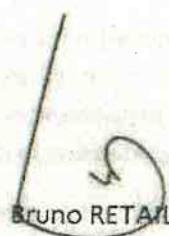
En 2024, ce sont ainsi près de 55 M€ qui ont été consacrés à cette politique d'action sociale, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2023.

Cette forte progression est due notamment à l'impact de l'inflation, la mise en œuvre de la loi Égalim, et la prise en charge sous plafond de l'augmentation de la prime interministérielle (PIM) de participation au prix du repas décidé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Par ailleurs, l'extension du dispositif d'aide ministérielle à la restauration, d'abord pour tous les agents de l'administration territoriale de l'État (ATE), puis pour tous les agents du ministère de l'Intérieur, n'a pas été accompagnée des mesures nouvelles pluriannuelles initialement prévues jusqu'en 2026, pour la financer. Ainsi, la nature inflationniste de la politique de restauration questionne le modèle établi, dans un contexte d'insatisfaction des besoins des agents, notamment ceux en horaire atypique de la police nationale, et de sentiment d'iniquité lié à l'hétérogénéité des montants des aides complémentaires versés aux agents en poste au sein de l'administration territoriale.

Aussi, je souhaite confier à l'inspection générale de l'administration une mission d'évaluation de la restauration administrative au ministère de l'Intérieur afin, en particulier, de :

- faire un état des lieux de la politique de restauration ;
- faire des préconisations en matière d'aide à la restauration, tant sur les modalités de gestion de cette aide que sur ses aspects budgétaires, dans un souci de maîtrise de la dépense ;
- proposer des solutions pour optimiser l'offre (avec une aide au repas plus équitable et des espaces sociaux de restauration adaptés) afin de répondre à tous les besoins non couverts, dans le cadre d'un dialogue social apaisé ;
- faire des propositions pour maintenir une prestation de qualité à tous les agents du ministère de l'Intérieur ;

Ce bilan me sera remis dans les trois mois suivant la date de la présente lettre.



Bruno RETAILLEAU